

Montréal, le 12 avril 2011

Par courriel

M^e Éric Fraser
Affaires juridiques
Hydro-Québec Distribution
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité
pour l'année tarifaire 2011-2012
Dossier de la Régie : R-3740-2010**

Cher confrère,

Après examen des deux versions du tableau 6.5 (pièce B-66, HQD-8, document 8) déposées le 6 avril 2011, la Régie constate que ces dernières ne contiennent pas l'information demandée par la Régie dans sa décision D-2011-028, à savoir une mise à jour tenant compte des budgets autorisés par la Régie pour le PGEÉ 2011.

Conséquemment, la formation responsable de l'examen de la demande mentionnée en rubrique me charge de vous demander de déposer une nouvelle version de ce tableau, conforme à la demande de la Régie et cohérente avec le tableau 6.6, dont une version mise à jour a été déposée.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as

c.c. Tous les intervenants.